

ASSOCIATION NATIONALE des PRESIDENTS d'ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Le mail de l'ANPASS de janvier 2016

FIER d'être PRESIDENT de l' « AS » de son ETABLISSEMENT

L'« AS » (*association sportive*) d'un établissement scolaire est au cœur des problématiques développées aujourd'hui. Quelles problématiques ? D'abord celles liées à la réussite scolaire et subséquemment à décrochage scolaire.

Ces problématiques sont de loin les plus partagées par les chefs d'établissement (et pas seulement...) ! Elles sont à prendre à bras le corps en imaginant des stratégies « gagnantes » et des moyens en revisitant le rapport des élèves au savoir, à leurs pairs, aux enseignants, à leur établissement.

Pour se faire, l'« AS » est un **outil pour que les élèves se construisent de nouvelles compétences ... en acte et en équipe !** Pas la peine de tenir de grands discours sur la citoyenneté ; ici, au sein de l'AS ? elle se vit et se diffuse. L'élève ne s'y trompe pas : il sait que c'est le lieu où le regard que ses pairs ou ses enseignants portent sur lui peut être autre. C'est le propre de la socialisation que de renvoyer/recevoir des images différentes de soi à autrui ; si celles-ci deviennent positives, ce n'est pas plus mal... C'est le **propre de la socialisation scolaire** -cette fois-ci- que ces nouvelles images se construisent dans la construction de nouvelles compétences. Ainsi, si l'« AS » n'est qu'un outil, c'est un outil fabuleux d'abord pour les élèves et pour une scolarité épanouie.

C'est un **sujet de fierté pour un chef d'établissement** que de savoir que des élèves de « tout poil » se « retrouvent » et « s'y retrouvent » dans cette « AS ». C'est un sujet de fierté pour lui de savoir que celle-ci tourne bien ! Il a tout à gagner qu'elle se développe et qu'un maximum d'élèves la rejoigne. « Comme un bonheur n'arrive jamais seul », il a tout à gagner à ce que cette « AS » puisse être performante et, donc, rayonnante.

Il y va de l'image de l'établissement, pas moins ! En retour et au même titre que leur principal ou proviseur, les élèves peuvent légitimement être fiers de leur établissement au regard de cette image qu'ils ont contribué à valoriser. Une fierté partagée !

Après ce propos, **est-il nécessaire de rappeler que le chef d'établissement est, de droit, président de l'« AS » ? Plus qu'un droit, plus qu'une obligation, c'est avant tout une évidence !**



Une évidence assumée par tous: le projet d'« AS » est une des pièces du projet d'établissement élaboré et validé et donc décidé par les enseignants bien sûr mais aussi par toute la communauté éducative.

Une évidence à faire valoir: cette « institution » doit avoir les moyens de fonctionner pour que les bienfaits puissent se propager massivement. Une évidence institutionnelle : l'« AS » est à ce point jugé si importante que le Ministère de l'Education Nationale attribue 3heures/semaine à tout enseignant (pas forcément d'EPS) pour son animation.

A ce propos, que le chef d'établissement y soit président est encore une évidence dans la gestion des ressources : c'est parce qu'il est à la fois chef d'établissement et président d'« AS » qu'il a le pouvoir et le devoir de veiller à l'utilisation la plus optimale de ces moyens institutionnels. Des moyens existent ; d'autres sont à trouver ... Quand on sait mieux pourquoi, la mobilisation pour aller les chercher est plus facile !

Pour terminer, un mot sur l'ANPASS. **C'est un outil fait par un chef d'établissement pour les chefs d'établissement.** C'est un outil permettant des informations essentielles sur le rapport chef d'établissement/président d'« AS ». Un rapport à entretenir sans confusion et en toute connaissance de cause. Un rapport à consolider dans la sérénité.

De fait, **cet outil sera aussi un espace d'échanges pour porter à la connaissance du plus grand nombre des informations administratives, juridiques voire managériales.** C'est certainement utile, nécessaire et indispensable pour des chefs d'établissement n'ayant pas baigné dans cette dynamique associative. « Espace d'informations et d'échanges », on l'aura compris, il nous faut être nombreux pour assurer ensemble cette fonction entre nous.

Il y a une autre raison à nous réunir, celle d'être un bon interlocuteur face aux pouvoirs publics. Ce n'est pas rien que de faire connaître notre réalité, faire respecter nos droits, faire remonter nos besoins. C'est une nécessité dans ce monde qui change à grande vitesse. Difficile d'y arriver quand on est seul !

De fait, vous êtes invité à rejoindre l'ANPASS. Comment ? En renvoyant ce coupon d'adhésion ci-dessous.

Gérard VANELSTLANDE